

La modernité politique dans la Révolution française



Quand on ne sait pas !

- La Révolution française est l'une des périodes de l'histoire de France qui fourmille d'événements majeurs qui se succèdent rapidement. En 1789, lorsque la réunion des États généraux à Versailles débouche sur la Révolution, la France est sous le régime de la monarchie absolue. À partir de 1790, le pays connaît une monarchie constitutionnelle (la constitution date de septembre 1791). Mais, cette nouvelle phase de la monarchie est un échec. Le 10 août 1792, le palais royal des Tuileries est pris par les sans-culottes : le roi est arrêté et emprisonné. Le 20 septembre 1792, la Première République est instaurée. Celle-ci connaît deux périodes : la Convention (1792-1795) et le Directoire (1795-1799). La Révolution française se termine par le coup d'État de Napoléon Bonaparte le 18 Brumaire An VIII (9 novembre 1799).
- Au-delà de l'aspect chronologique, c'est la signification même du moment révolutionnaire qui est parfois difficile à comprendre. En effet, la Révolution française est d'abord un moment de ruptures multiples.
- Il s'agit avant tout d'une rupture politique : l'ouverture des États généraux de 1789 inaugure l'apprentissage de pratiques politiques jusque-là limitées voir absentes.
- La rupture est aussi sociale. En effet la société d'ordre sous l'Ancien Régime est bien différente de l'opinion publique alimentée par les citoyens sous la Révolution française. La société d'Ancien Régime était basée sur les privilèges face à la loi, à l'impôt et au rang donné par la naissance. En août 1789, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* promeut d'autres bases juridiques : l'égalité devant la loi, devant l'impôt. Au niveau politique, la souveraineté nationale permet aux citoyens (avec de fortes restrictions) de décider de son destin politique.

Que faire ?

- La rupture se fait donc entre un Ancien Régime autant politique symbolisé par la monarchie absolue de droit divin que social (société d'ordres et distinctions marquées par les privilèges). Ce passage à une nouvelle structure politique, sociale, économique ou juridique est souvent désigné par le terme de « modernité ». C'est un terme difficile notamment parce qu'il est employé pour d'autres périodes historiques telles que la Renaissance par exemple.
- Il ne faut pas hésiter à prendre le temps de bien réfléchir à ce terme en relisant votre leçon ou le manuel. Cette modernité se marque dans plusieurs événements ou changements qui ont lieu au cours de la Révolution française. Ainsi, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* résume en 17 articles les nouveaux principes sur lesquels dorénavant repose la nouvelle organisation de la France. Mais ce texte définit également la nouvelle condition des Français dans ce nouvel ordre politique. De sujets du roi, les Français deviennent à partir de 1789 des citoyens « libres et égaux en droits ». Même si ce principe souffre des exceptions (les femmes, les esclaves), il aura pour effet de créer une première conscience nationale : l'ensemble des citoyens se désigne du terme de nation.

Conseils

- Pour comprendre les grands enjeux de cette période, vous devez absolument maîtriser les événements de base et les mettre en perspective autour de la notion de modernité. Pour cela vous devez établir deux productions personnelles.
- La première est une frise chronologique qui couvre la période 1789–1799 : vous ferez paraître la succession des régimes politiques à l'aide de couleurs différentes. Les événements quant à eux apparaîtront soit avec des points soit avec une double flèche pour insister sur leur durée.
- La seconde est une carte mentale construite autour de la notion de modernité. Faites apparaître les changements politiques, sociaux, économiques et institutionnels. Donnez pour chaque catégorie plusieurs exemples.

Exemple traité

Analysez les termes du sujet de composition suivant :

SUJET La Révolution française : une nouvelle modernité politique

Révolution française	L'expression « Révolution française » marque bien entendu les bornes chronologiques du sujet. Il faut donc les expliciter. Le sujet commence donc en 1789 par la réunion des États généraux à Versailles et se termine en 1799, date à laquelle se termine la Révolution par le coup d'État de Napoléon Bonaparte le 18 brumaire An VIII (9 novembre 1799).
Nouvelle	Le terme « nouvelle » a pour but de montrer les éléments de rupture, c'est-à-dire en quoi la période révolutionnaire contraste-t-elle avec la période précédente, celle de l'Ancien Régime ? Vous devez donc ici insister sur les éléments nouveaux redéfinis par la période révolutionnaire.
Modernité politique	L'expression « modernité politique » permet de recentrer le sujet sur un domaine particulier, celui de la politique. Il s'agira donc de voir ici en quoi la période révolutionnaire redéfinit les institutions politiques en prenant bien soin d'étudier chacun des régimes politiques de cette période mais aussi comment le statut juridique des Français a été modifié passant ainsi d'un statut de sujets du roi à un statut de citoyen autonome ? Par ailleurs il n'est pas impossible ici de noter les limites de cette modernité politique puisque les femmes ou les esclaves sont exclus des nouveaux droits politiques donnés aux citoyens français.

Exercices

EXERCICE 1 Avoir des repères chronologiques

Datez les événements suivants :

- ▶ Ouverture de la réunion des États généraux
- ▶ Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
- ▶ Fête de la Fédération
- ▶ Monarchie constitutionnelle
- ▶ Fuite du roi à Varennes.
- ▶ Procès et mort de Louis XVI
- ▶ Code civil napoléonien

EXERCICE 2 Questions de cours

- 1 En quoi consiste la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* ?
- 2 Caractériser la monarchie constitutionnelle.
- 3 Caractériser les Girondins et les Montagnards sous la Révolution française ?
- 4 Expliquez la période du Directoire.
- 5 Expliquez le coup d'État de Napoléon Bonaparte.

EXERCICE 3 Rédiger une synthèse sur un aspect essentiel de la notion

Rédigez une synthèse structurée montrant le rôle de Madame Roland dans la Révolution française.

EXERCICE 4 Analyse de document

Comprendre un document en mobilisant ces connaissances.

Pour chaque élément du texte numéroté, mobilisez au moins une connaissance pertinente.

DOCUMENT Une prise de position contre le suffrage censitaire.

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit (1). La souveraineté réside essentiellement dans la nation (2). La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont le droit de concourir à sa formation, soit par eux-mêmes, soit par leurs représentants librement élus. [...]

Voilà les principes que vous avez consacrés (3) ; [...] La loi est-elle l'expression de la volonté générale, lorsque le plus grand nombre de ceux pour qui elle est faite ne peut pas concourir (4), en aucune manière, à sa formation ? Non ! La Nation est-elle souveraine, quand le plus grand nombre des individus qui la composent est dépouillé des droits politiques qui constituent la souveraineté ? Non. [...] Que serait donc votre Déclaration des Droits de l'homme si ces décrets pouvaient subsister ? Une vaine formule. Que serait notre Constitution ? Une véritable aristocratie. [...] et quelle aristocratie ! La plus insupportable de tous, celle des riches (5). »

☞ Discours de Robespierre contre le suffrage censitaire de Robespierre, député élu en avril 1791

Pour vous aider à démarrer

EXERCICE 1

Vous pouvez réaliser les exercices qui suivent juste avant la leçon afin d'évaluer vos connaissances sur le sujet ou à la fin de la leçon comme exercice de révision.

EXERCICE 2

EXERCICE 3

EXERCICE 4

Cet exercice doit être fait dans la phase de révision. Il vous permet de vérifier la bonne compréhension de la leçon.



EXERCICE 1

- ▶ Ouverture de la réunion des États généraux : 5 mai 1789
- ▶ Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : 26 août 1789
- ▶ Fête de la Fédération : 14 juillet 1790
- ▶ Monarchie constitutionnelle : 1790-1792
- ▶ Fuite du roi à Varennes : 20 juin 1791
- ▶ Procès et mort de Louis XVI : décembre 1792 - janvier 1793
- ▶ Code civil napoléonien : 1804

EXERCICE 2

- 1 Le 26 août 1789, l'Assemblée nationale adopte la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Ce texte de 17 articles n'est pas une loi mais une déclaration. Après une période d'instabilité (grande peur, prise de la Bastille), ce texte cherche à fixer les principes nouveaux sur lesquelles doit se construire se reconstruire la France. Il est donc le symbole fort de la rupture avec l'Ancien Régime.
- 2 Dans les faits, la monarchie constitutionnelle débute à partir de la Fête de la fédération le 14 juillet 1790. Louis XVI n'est alors plus le roi absolu mais le roi des Français. La Constitution est votée le 3 septembre 1791. Toutefois, la monarchie constitutionnelle est rapidement affaiblie par l'attitude de Louis XVI (fuite du roi Varennes le 20 juin 1791 avant même la promulgation de la nouvelle Constitution). Ce rejet de la Constitution aboutit à la prise des Tuileries et à l'arrestation du roi le 10 août 1792. En septembre 1792 la Première République est mise en place.
- 3 En 1792, Les Girondins siègent sur les bancs de droite de l'Assemblée constitutionnelle. Ils sont emmenés par Jacques Pierre Brissot (d'où le nom qu'on leur donne parfois de « brissotins »). En septembre 1792, le « parti » girondin compte 160 députés environ. Il condamne les massacres de septembre et la violence des sans-culottes. Ils sont pour la liberté d'entreprise et de commerce et rêvent d'une République à l'américaine où la capitale verrait son influence réduite. À gauche de l'Assemblée siègent les Montagnards qui sont assis en haut des gradins et comptent en septembre 1792 environ 260 députés dont Maximilien de Robespierre, Jean-Paul Marat et Georges Jacques Danton. Ils estiment que les sans-culottes et les classes populaires sont les piliers de la République naissante. Pour la plupart, il s'agit d'élus parisiens qui veulent faire de Paris le centre d'impulsion de la France. On peut ajouter qu'entre ces deux groupes la masse des députés (qu'on appelle la plaine ou de manière parfois

plus péjorative le marais) se rapproche au gré des circonstances de l'un ou l'autre groupe. Jusqu'à leur arrestation le 2 juin 1793, les Girondins occupent les principaux postes ministériels et mènent une politique modérée qui leur attire le soutien de la plaine.

- 4 Le Directoire correspond à la phase révolutionnaire de la République bourgeoise. En septembre 1795, la Convention thermidorienne adopte la Constitution de l'an III. Par peur de la dictature, cette constitution adopte le principe de la séparation des pouvoirs. Le pouvoir législatif est confié à 2 chambres et le pouvoir exécutif est confié à cinq membres appelés les Directeurs. C'est de cette appellation que provient le nom de ce régime : le Directoire.

Le Directoire est un régime faible et perpétuellement menacé. Les cinq Directeurs et les assemblées se paralysent mutuellement notamment lors du renouvellement annuel d'un directeur ou du tiers des conseils. Les hommes du Directoire sont des républicains modérés qui favorisent la bourgeoisie. Ils doivent affronter les mêmes problèmes que leurs prédécesseurs : la situation économique et sociale s'aggrave. De plus, la guerre se poursuit victorieuse pour la France : ces victoires amènent l'Espagne et l'Autriche à la signature de la paix.

C'est également un régime menacé par des coups d'État. Le Directoire réprime par la violence les mouvements démocratiques. Ainsi, en 1797, Gracchus Babeuf est guillotiné pour avoir voulu renverser, par la « conjuration des Égaux », le régime du Directoire et mettre en place un communisme agraire. De plus, le Directoire mène une répression féroce contre les royalistes et les catholiques accusés de soutenir la contre-révolution. Peu à peu, l'opinion manifeste sa lassitude d'un régime impuissant. Les tentatives de coup d'État ou de déstabilisation du régime inquiètent une partie de la bourgeoisie. Elle souhaite un régime fort capable de garantir les conquêtes sociales de la Révolution et de terminer la guerre victorieusement. C'est dans ce contexte que Napoléon Bonaparte fait son coup d'État du 18 brumaire.

- 5 Pour mettre fin à l'instabilité politique sous le Directoire (1795-1799), une partie de la bourgeoisie cherche un homme capable d'instaurer un régime fort. Le général Bonaparte saisit alors l'occasion pour s'emparer par la force du pouvoir par un coup d'État militaire le 18 brumaire An VIII (9 novembre 1799). Le complot avait été préparé et organisé par certains Directeurs (dont Lucien Bonaparte, le frère de Napoléon) avec l'appui de ministres (notamment Talleyrand et Fouché, futur ministre de la police de Napoléon). Les Conseils sont dispersés et trois consuls provisoires sont nommés pour rédiger une nouvelle constitution : Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos.

EXERCICE 3

À la fin du XVIII^e siècle, Madame Roland, comme beaucoup d'autres femmes de l'élite cultivée de l'époque, tient un salon particulier qui est autant un lieu de sociabilité qu'un lieu de débat intellectuel.

Au cours de ces débats notamment avec des hommes, Madame Roland montre son habileté dans le langage ainsi que sa culture politique qu'elle s'est forgée dès sa jeunesse en lisant les œuvres de Montesquieu et surtout de Rousseau.

Sous la Révolution, elle défend le régime républicain et épaula son mari, Jean-Marie Roland de la Platière qui a des responsabilités politiques sous la Convention. Elle est très proche des Girondins et, à ce titre, elle est arrêtée comme un grand nombre des dirigeants girondins le 2 juin 1793. Lors de sa détention dans la prison de la Conciergerie, elle rédige ses *Mémoires* qui montrent son degré d'engagement politique. Le 8 novembre 1793, son procès aboutit à une condamnation à mort qui est exécutée le soir même, soit 5 jours après l'exécution d'Olympe de Gouges.

EXERCICE 4

- (1) Dans cet extrait, l'auteur, Robespierre, reprend l'article 1 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Il utilise d'ailleurs ce même procédé dans les deux phrases suivantes.
- (2) Tout en reprenant des expressions de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Sous la monarchie constitutionnelle, il a été instauré le droit de vote qui permet à la nation d'avoir la souveraineté.
- (3) Robespierre s'adresse ici aux députés de l'Assemblée Constituante.
- (4) L'auteur poursuit son argumentation en soulignant que certains citoyens sont exclus du suffrage censitaire. Dans ce texte, il souhaite l'instauration du suffrage universel.
- (5) Cette expression fait bien entendu référence au suffrage censitaire alors en vigueur en France. Il le condamne fermement par cette expression.

La violence révolutionnaire



Quand on ne sait pas !

- Si l'expression littérale de « violence révolutionnaire » ne pose pas de problèmes de compréhension immédiats, elle soulève en fait de nombreuses questions.
- La première d'entre elle porte sur le fait que la violence révolutionnaire se produit au même moment de la construction de la citoyenneté et de la démocratie comme moteur de l'égalité. Cela semble donc assez paradoxal.
- La deuxième difficulté provient du fait que les épisodes violents de la Révolution française s'enchaînent mais ne relèvent pas d'une violence unique. Il y a donc plusieurs types de violences révolutionnaires. Celle-ci peut être populaire (prise de la Bastille, journées d'octobre 1789). Mais, on assiste aussi à une violence de plus en plus politisée induite par un groupe plus ou moins restreint de personnes (assassinat de Marat en 1793 par exemple) jusqu'à la violence légitime de l'État (politique de Terreur en 1793-1794).

Que faire ?

- Pour comprendre cette partie de la leçon, vous devez faire porter votre attention sur les processus et les événements cités plus haut.
- Essayez pour chaque événement d'en comprendre les causes, les ressorts et les conséquences sur le cours de la Révolution. Cette fiche va vous aider à répondre à la question : en quoi la violence révolutionnaire est-elle un moteur de la Révolution française ?

Conseils

- Pour bien comprendre le processus de la violence révolutionnaire, n'hésitez pas à créer une fiche thématique sur ce sujet afin d'en faire un résumé. Vous pouvez la faire soit sous la forme d'une carte mentale, soit sous la forme d'un tableau.